

PROCEDURE DE CONSTITUTION ET DE DECLARATION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

NATURE DES OPERATIONS	LIEU	DELAI	ASSISTANCE	PIECES JUSTIFICATIVES	COÛT
A. FORMALITES DE CONSTITUTION					
A₁. DEMARCHES FACULTATIVES <ul style="list-style-type: none"> Recherche d'information et des conseils Recherche sur l'antériorité du nom et dépôt de la marque Recherche de Commissaire aux Comptes 	Chambre Consulaire/ CFE Danpi (Antenne OAPI) Cabinets Comptables agréés	Variable Variable Variable	CFE CFE CFE		
A₂. DEMARCHES OBLIGATOIRES <ul style="list-style-type: none"> Evaluation des apports en nature Choix du siège social Etablissement des Statuts 	Cabinets Comptables Agréés Actionnaire/Sociétaire Notaire / CFE	Variable Variable Variable	CFE		200.000 F en moyenne chez le Notaire
A₃. DEMARCHES LIEES A L'ADOPTION DES STATUTS <ul style="list-style-type: none"> Convocation des associés à l'assemblée générale de Constitution Versement des apports en espèces Signature des statuts Nomination des dirigeants 	Actionnaires /Associés Banque Actionnaires / Associés Actionnaires /Associés	Variable Variable Variable Variable	Spécialiste au choix Spécialiste au choix Spécialiste au choix Spécialiste au choix		
A₄. DEMARCHES D'ACQUISITION DE LA PERSONNALITE MORALE <ul style="list-style-type: none"> Publicité d'annonce légale de constitution de la société Enregistrement des Statuts Dépôt des Statuts 	Journaux à grande circulation Service des Impôts Au CFE	Dès le dépôt du dossier 12 heures	CFE CFE	L'annonce 2 originaux des Statuts	- 50000 journaux à grande circulation - 2 % du capital social + un timbre fiscal de 600F CFA par Page
B.FORMALITES ADMINISTRATIVES DE CREATION					
B₁. DETERMINATION DE LA NATURE DE LA SOCIETE	CFE		CFE		
B₂. OBTENTION DE L'AUTORISATION DE L'ACTIVITE	CFE	Variable suivant les délais donnés par le Département Ministériel concerné		Pour la Société - 4 copies des Statuts avec mention du mandataire ou à défaut de l'Assemblée Consécutive.	
B₃. PRESENTATION DE L'AUTORISATION DE L'ACTIVITE REGLEMENTEE	CFE	5 m			
B₄. INSCRIPTION DE L'ACTIVITE REGLEMENTEE OU NON REGLEMENTEE <ul style="list-style-type: none"> au RCS à la direction régionale du Commerce à la Chambre Consulaire Régionale au CNSEE à la CNSS à la Direction Régionale des Impôts à l'inspection Régionale du travail 	CFE	15 mm		Pour le dirigeant de la Société° 1- L'original des documents prouvant la régularité de son séjour au Congo + 2 copies de ces documents certifiés conformes par le CFE 2 - Trois (3) photos d'identité 3 - Un (01) récépissé d'ouverture de compte bancaire et l'engagement à y effectuer des transactions financières 4 - Un exemplaire du contrat de bail commercial éventuel	95 000 F CFA
B₅. DELIVRANCE DU RECEPISSE					
B₆. DELIVRANCE DE LA DE COMMERCANT POUR LE DIRIGEANT.					

°conformément au décret n° 95-78 du 25 mars 1995, les déclarants ressortissants des pays situés hors de l'UDEAC doivent s'acquitter, en plus des frais réglementaires, d'une caution correspondant à 1 % du capital social. Le minimum à payer est de 1 000 000 F CFA selon les modalités en vigueur.